

Photo 163 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le sud du village de Liniez



Parc éolien Le Champ des Vignes

Parc éolien de Jusselin



Photo 163 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le sud du village de Liniez

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Liniez a démontré que seuls les critères 1 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé en amont du village de Liniez, au sud, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

En amont de Liniez, depuis la RD 8B le projet du Champ des Vignes s'inscrit en arrière-plan d'une trame arborée importante. Toutefois, les pales des machines peuvent être visibles au travers de celle-ci en saison hivernale. Cependant, le mouvement des pales des éoliennes du projet ne constituera pas de concurrence visuelle significative avec le clocher de l'église Saint-Martin. En amont du village, le projet demeure peu perceptible. Par ailleurs, le parc éolien des Pièces de Vignes est visible sur l'espace agricole avec une prégnance importante. Ainsi, le photomontage, représentatif de l'ambiance dans lequel s'insère le village (avec de nombreux masques) permet de nuancer sensiblement l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.



Parc éolien Le Champ des Vignes

Parc éolien de Jusselin

322



Photo 164 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le nord du village de Liniez



Parc éolien de Menetreols Energie

Parc éolien des Pièces de Vignes



Photo 164 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le nord du village de Liniez

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Liniez a démontré que seuls les critères 1 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange nord de Liniez, de manière à montrer l'environnement du village.

Depuis la frange nord de Liniez, les perceptions en direction des éoliennes du projet sont limitées par la trame arborée qui émerge du vallon du ruisseau Saint-Martin. Seuls des fragments de pale pourront être visibles, par intermittence et largement filtrés par la végétation. Le projet du Champ des Vignes est peu prégnant depuis ce secteur habité.

Ainsi, le photomontage, représentatif de l'ambiance dans lequel s'insère le village (avec de nombreux masques) permet de nuancer sensiblement l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.

2.4. VILLAGE DE MÉNÉTRÉOLS-SOUS-VATAN (7 KM DU PROJET)

Le village de Ménétréols-sous-Vatan se situe au cœur du plateau cultivé de la champagne berrichonne. Quelques bois ponctuent l'horizon en périphérie. Les vues en direction du nord-est sont fermées car arrêtées par une zone boisée, contrairement aux autres franges du village, où les vues s'ouvrent et sont dégagées sur l'espace agricole. Quelques parcs éoliens ponctuent le territoire en périphérie du village, cependant ces derniers ne sont pas tous visibles, masqués ou tronqués par le relief et/ou la végétation.

À l'état initial comme à l'état projeté, les critères 1, 2 et 4 sont atteints. Seul le critère de répartition des espaces de respiration n'est pas atteint à l'état initial comme à l'état projeté. L'ensemble des critères n'évolue pas après l'implantation du Champ des Vignes car ce dernier est peu perceptible depuis Ménétréols-sous-Vatan et s'insère en arrière-plan d'autres parcs éoliens construits (PE des Blés d'Or et de la Mée, PE des Pièces de Vigne, PE de la Vallée).

L'angle de respiration maximum est préservé tout comme la répartition des espaces de respiration et l'indice de densité des horizons occupés. A noter cependant que l'indice de densité des horizons occupés augmente très légèrement du fait de l'introduction du parc du Champ des Vignes.

D'après cette première analyse théorique, l'insertion du parc du Champ des Vignes n'augmente que légèrement l'effet d'encerclement ou de saturation visuelle depuis le village de Ménétréols-sous-Vatan.



Figure 98 : Environnement paysager du village de Ménétréols-sous-Vatan 1/2

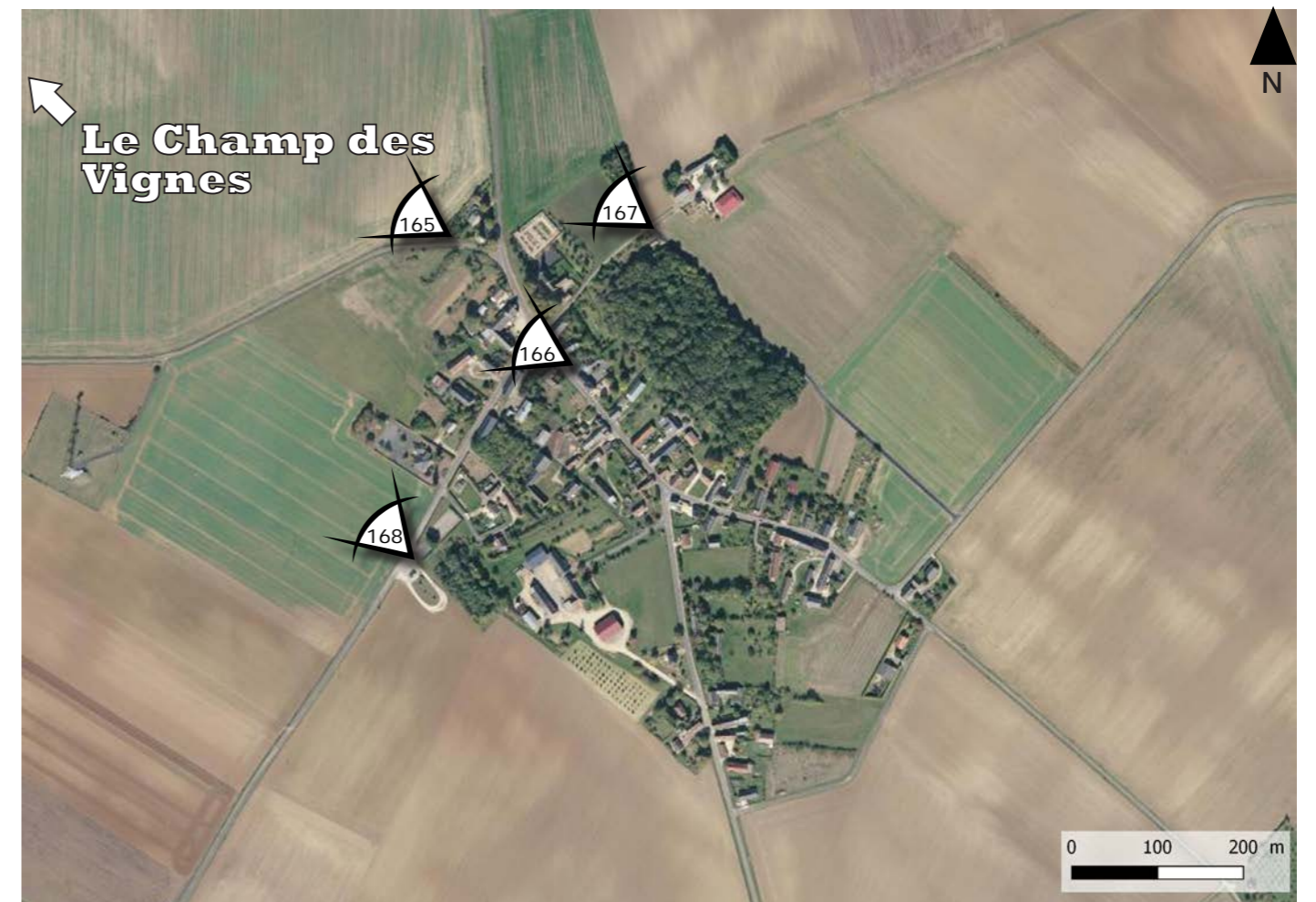


Figure 99 : Environnement paysager du village de Ménétréols-sous-Vatan 2/2

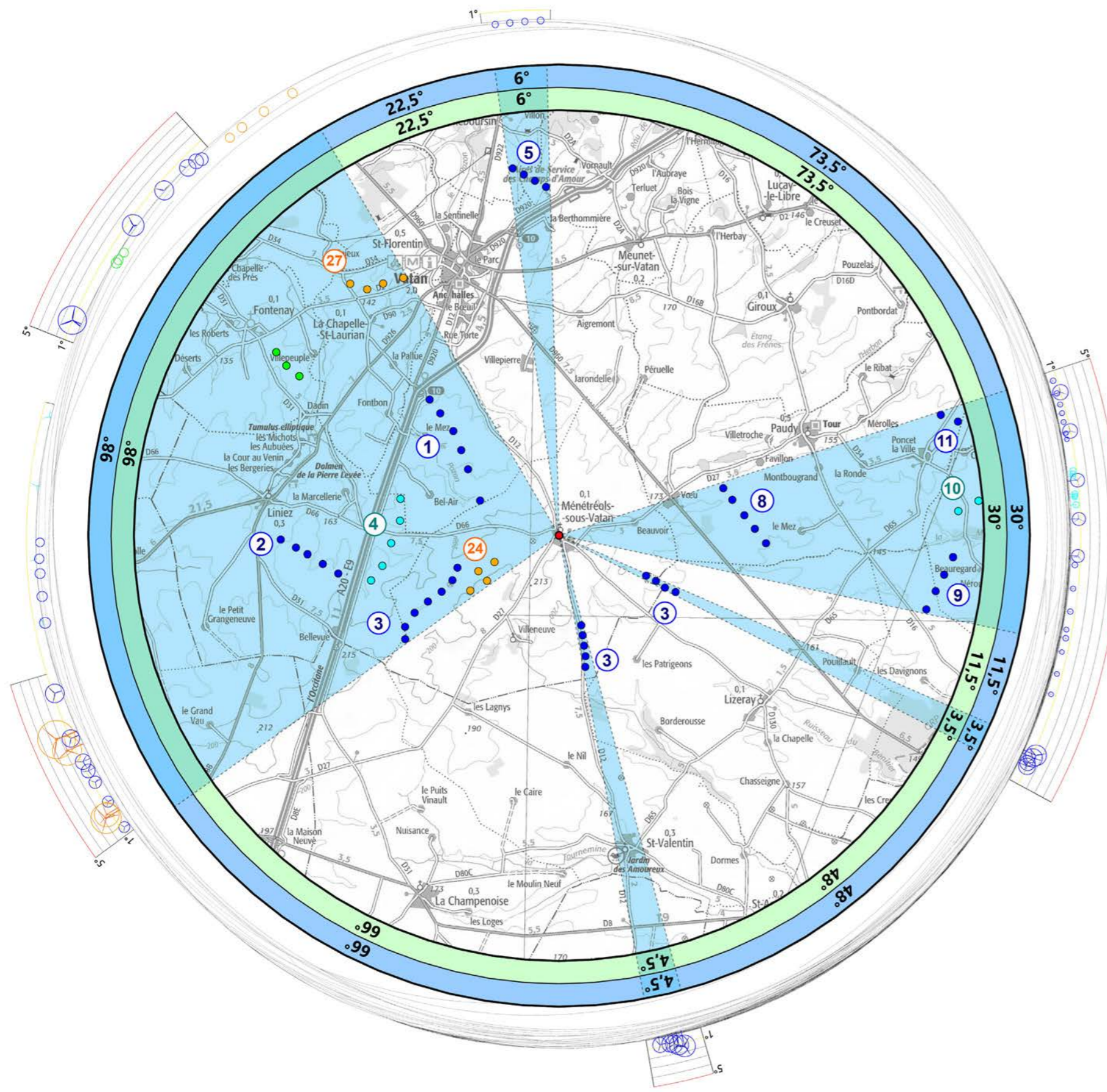
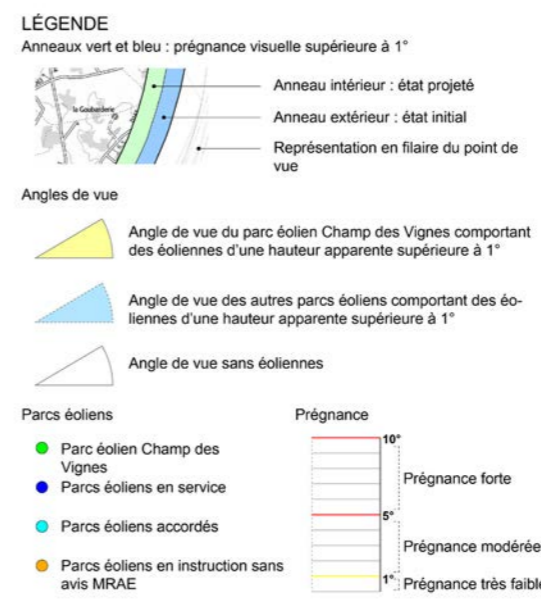


Figure 100 : Schéma de saturation visuelle du village de Ménétreols-sous-Vatan



Evaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Ménétreols-sous-Vatan

Critère 1 : Prégnance visuelle du motif éolien
Somme des angles occupés par le motif éolien
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120° dans l'aire de 10 km

	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	142	Atteint	142	0	Atteint

Critère 2 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"
Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	73,5	Atteint	73,5	0	Atteint

Critère 3 : Répartition des espaces de respiration
Détermination du nombre d'angles de 60° (angle maximum de la vision humaine)
Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	2	Non atteint	2	0	Non atteint

Critère 4 : Indice de densité sur les horizons occupés
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angles d'horizon occupé
Seuil d'alerte : inférieur à 0,5 dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	0,40	Atteint	0,42	5,3	Atteint

Figure 101 : Tableau de saturation visuelle de Ménétreols-sous-Vatan

Saturation visuelle de l'état projeté évaluée sur la carte

Critères	Ménétreols-sous-Vatan	Observations
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	112	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	77	
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	189	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : atteint
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5km	36	
Indice de densité sur les horizons occupés Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B/[A+A'])	0,19	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : atteint
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne dans un rayon de 10km	73,5	Seuil d'alerte en-dessous de 160 à 180° : atteint

Figure 102 : Tableau de saturation visuelle de Ménétreols-sous-Vatan selon la méthode DIREN

Parc éolien de la Vallée

Parc éolien de Ménétréols Energie

Parc éolien des Pièces de Vignes

Parc éolien de Liniez II



Parc éolien de Dampierre-en-Graçay et Massay

Parcs éoliens de Bois Merault, Longchamp et Massay II

326



Photo 165 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis l'entrée nord-ouest du village de Ménétréols-sous-Vatan

Parc éolien des Blés d'Or et de le Mée

Parc éolien Le
Champ des Vignes

Parc éolien de Jusselin

Parc éolien Grands Patureaux

Parc éolien de Mont-
plaisir



Photo 165 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis l'entrée nord-ouest du village de Ménétréols-sous-Vatan

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Ménétréols-sous-Vatan a démontré que les critères 1, 2 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seul l'indice de répartition des espaces de respiration n'est pas atteint (à l'état initial comme à l'état projeté).

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange nord-ouest de Ménétréols-sous-Vatan, de manière à montrer l'environnement du village.

Depuis la frange nord-ouest de Ménétréols, les vues sont ouvertes sur un vaste parcellaire agricole, où quelques boisements ponctuent l'horizon. Le parc en projet est visible en arrière-plan du PE des Blés d'or et de le Mée. Bien que l'insertion du projet renforce le motif éolien sur l'horizon, le PE des Blés d'or et de le Mée demeure plus prégnant. L'insertion du parc éolien du Champ des Vignes impacte peu le paysage quotidien pour les riverains au vu du contexte éolien dense déjà présent.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer sensiblement l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle, présentant un parc éolien en projet peu prégnant.



Parc éolien Le
Champ des Vignes

328



Photo 166 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le centre-bourg du village de Ménétréols-sous-Vatan

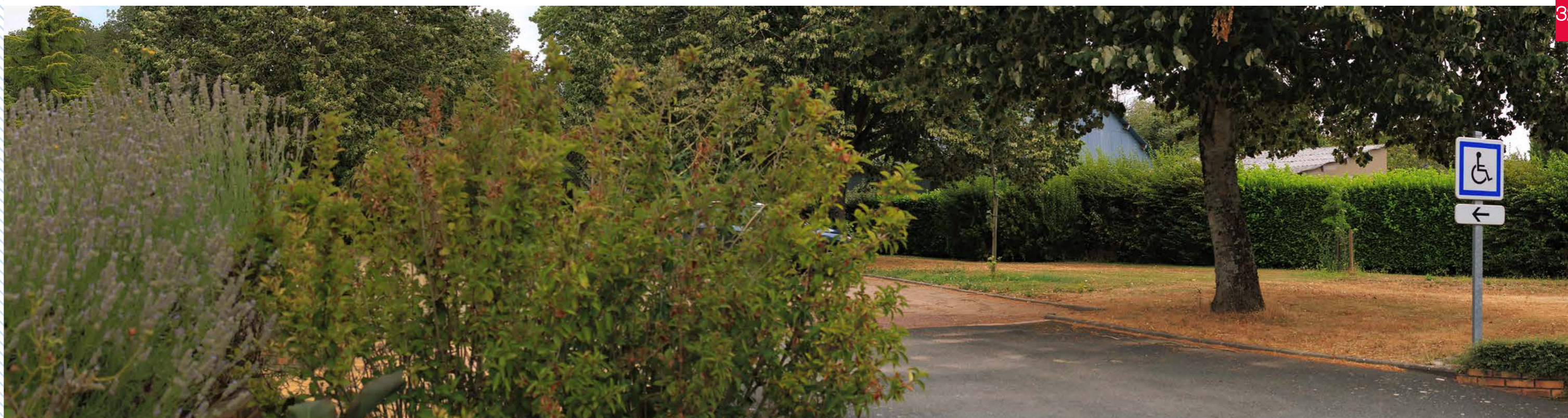


Photo 166 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le centre-bourg du village de Ménétréols-sous-Vatan

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Ménétréols-sous-Vatan a démontré que les critères 1, 2 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seul l'indice de répartition des espaces de respiration n'est pas atteint (à l'état initial comme à l'état projeté).

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis le centre de Ménétréols-sous-Vatan, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

Depuis le centre-bourg de Ménétréols-sous-Vatan la trame bâtie et végétale du village ferme les vues en direction du projet du Champ des Vignes. Aucun parc éolien n'est donc perceptible depuis le cœur de ce lieu de vie. Ainsi, le photomontage, représentatif de l'ambiance du centre village (avec de nombreux masques) permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.



Parc éolien des Blés d'Or et de le Mée

Parc éolien Le Champ des Vignes



Photo 167 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange nord du village de Ménétréols-sous-Vatan



Parc éolien de Paudy

Parc éolien de la Vallée de Torfou



Photo 167 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange nord du village de Ménétreols-sous-Vatan

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Ménétreols-sous-Vatan a démontré que les critères 1, 2 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seul l'indice de répartition des espaces de respiration n'est pas atteint (à l'état initial comme à l'état projeté).

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange nord de Ménétreols-sous-Vatan, de manière à montrer l'environnement du village.

Depuis la frange nord de Ménétreols-sous-Vatan, les vues sont ouvertes sur un vaste parcellaire agricole. Depuis cette frange, le motif éolien est largement présent à l'horizon. Le parc en projet n'est pas perceptible car masqué par le relief. L'insertion du parc du Champ des Vignes n'impacte pas le paysage quotidien des riverains depuis ce secteur habité.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.



Parc éolien des Blés d'Or et de la Mée

Parc éolien Le Champ des Vignes

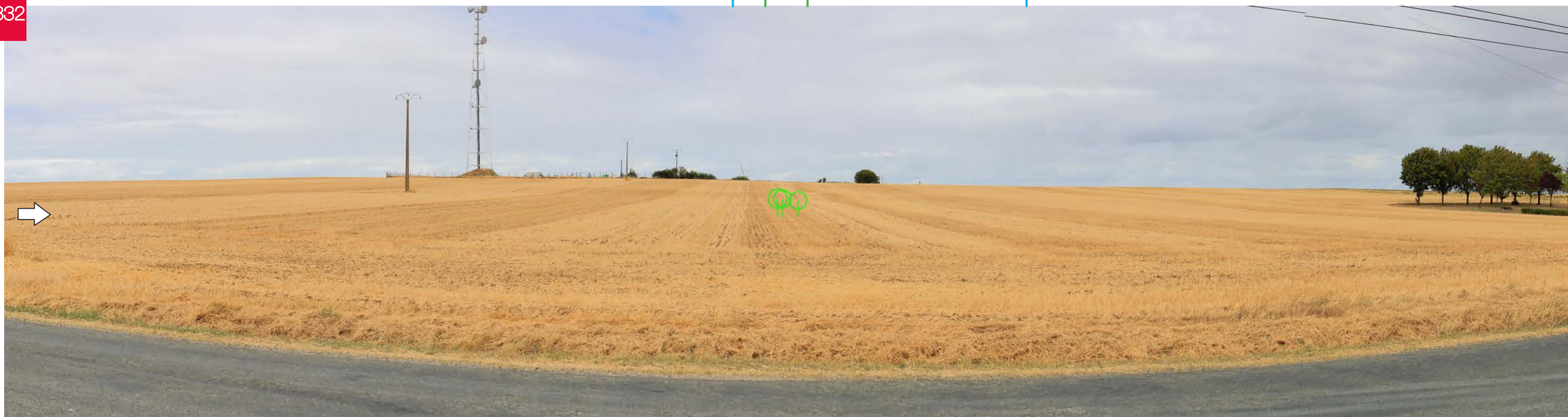


Photo 168 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud du village de Ménétréols-sous-Vatan



Photo 168 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud du village de Ménétreols-sous-Vatan

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Ménétreols-sous-Vatan a démontré que les critères 1, 2 et 4 sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seul l'indice de répartition des espaces de respiration n'est pas atteint (à l'état initial comme à l'état projeté).

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis la sortie sud de Ménétreols-sous-Vatan, de manière à montrer l'environnement du village.

Depuis la sortie sud de Ménétreols-sous-Vatan, les vues sont ouvertes sur un vaste parcellaire agricole. Depuis cette frange, le motif éolien est largement présent à l'horizon. Le parc en projet n'est pas perceptible car masqué par le relief. L'insertion du parc du Champ des Vignes n'impacte pas le paysage quotidien des riverains sur ce secteur habité.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.

2.5. VILLAGE DE REBOURSIN (7,6 KM DU PROJET)

Le village de Reboursin se développe dans le vallon du ruisseau du Pozon et est traversé par la RD 922. Au-delà de ce vallon, le village est cerné par des plateaux cultivés ponctués de nombreux bois. Bien que le motif éolien soit coutumier au sein de ce territoire, de nombreux masques visuels (construction, trame végétale, relief ...) peuvent altérer les perceptions des machines des parcs éoliens.

À l'état initial comme à l'état projeté, les critères 1 et 2 ne sont pas atteints, cela s'explique par le fait que de grands espaces de respirations sont maintenus même avec l'insertion du parc éolien du Champ des Vignes. Cependant, les critères de répartition des espaces de répartition et d'indice de densité sur les horizons occupés sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Par ailleurs, l'ensemble des critères n'évolue pas ou peu après l'implantation du Champ des Vignes car ce dernier augmente seulement de 1.5° l'emprise du motif éolien à l'horizon.

L'angle de respiration maximum est préservé tout comme la répartition des espaces de respiration et l'indice de densité des horizons occupés.

D'après cette première analyse théorique, l'insertion du parc du Champ des Vignes n'augmente que légèrement l'effet d'encerclement ou de saturation visuelle depuis le village de Reboursin.



Figure 103 : Environnement paysager du village de Reboursin 1/2

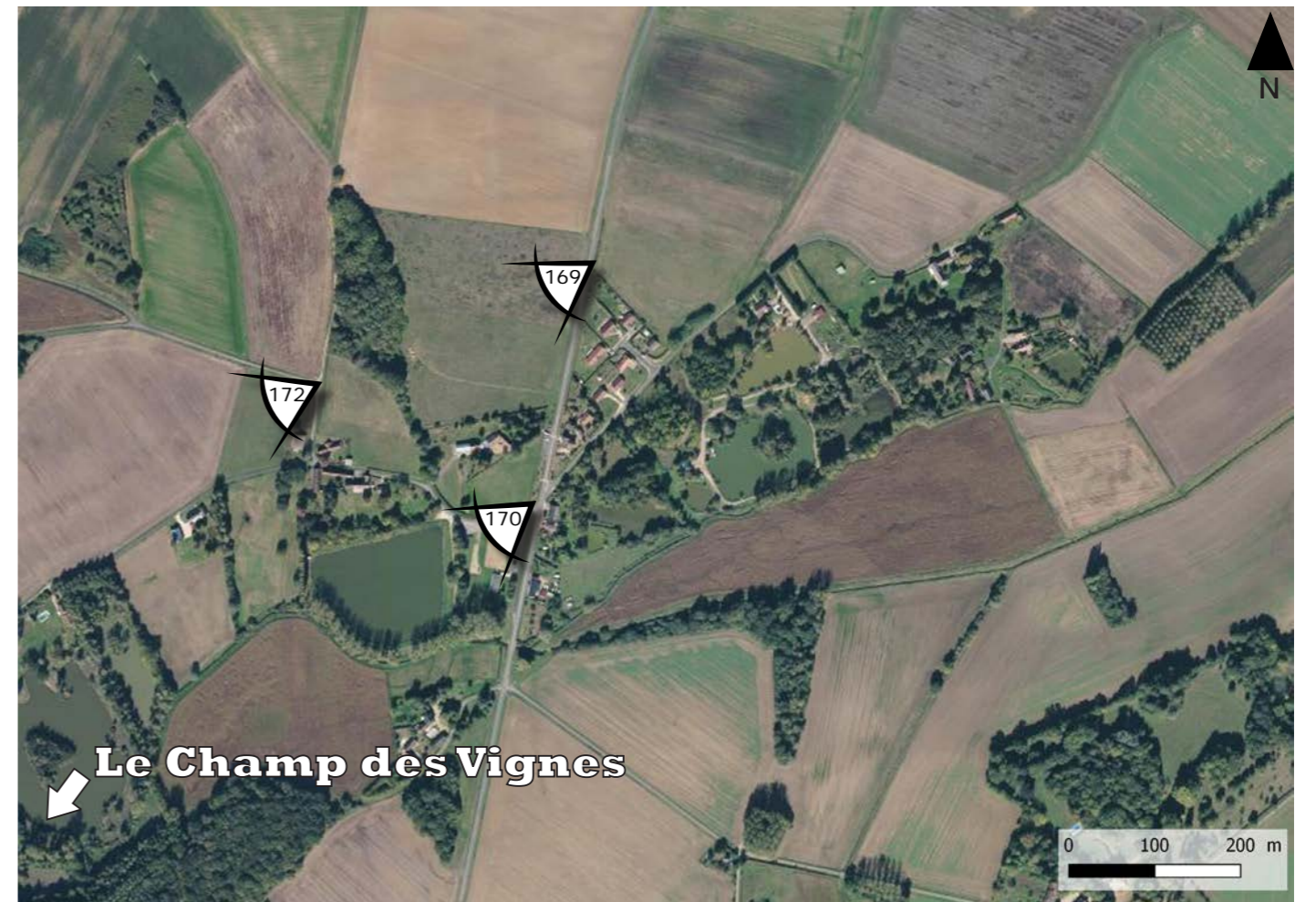


Figure 104 : Environnement paysager du village de Reboursin 2/2

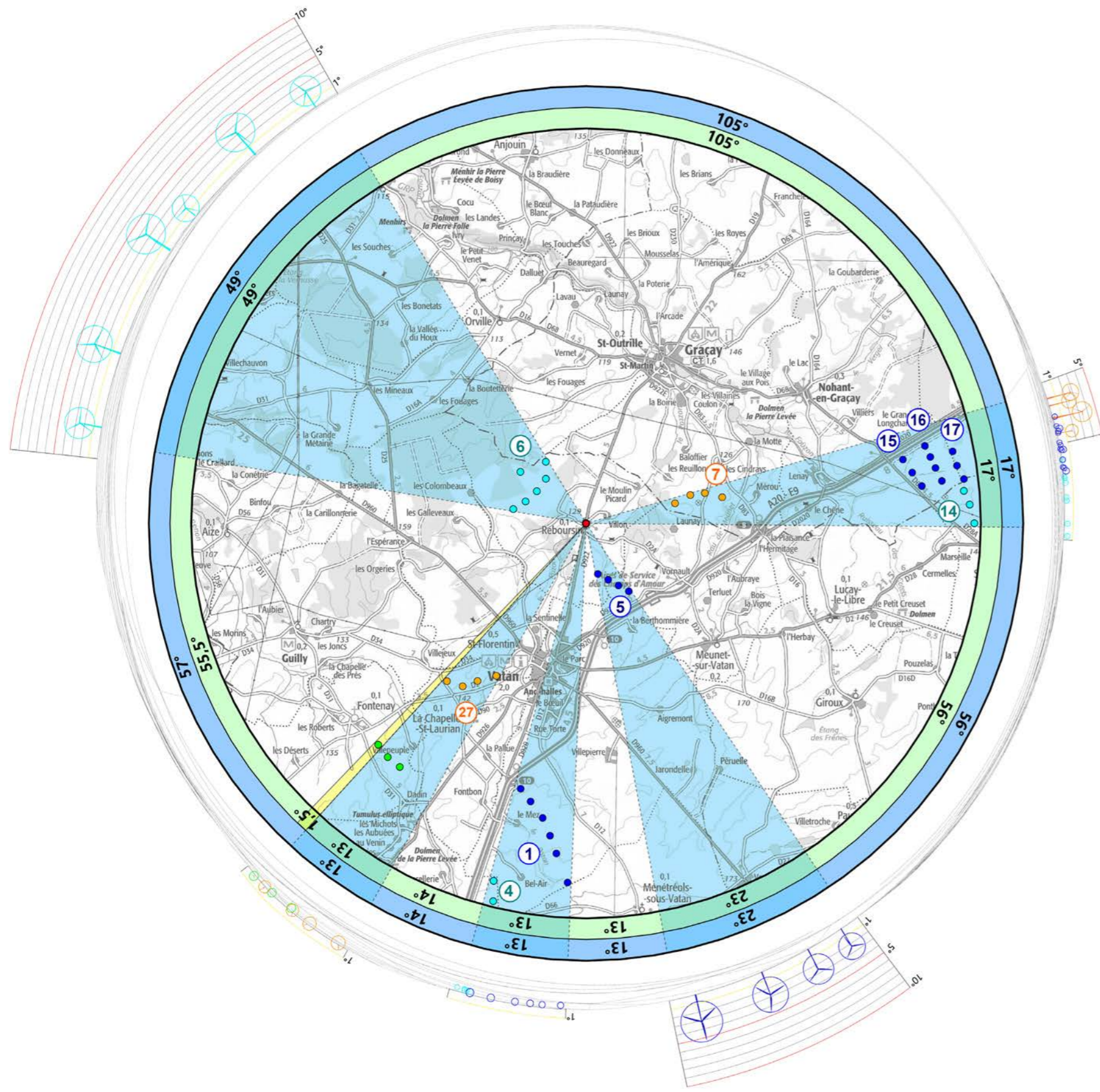


Figure 105 : Schéma de saturation visuelle du village de Reboursin



Evaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Reboursin

Critère 1 : Prégnance visuelle du motif éolien
Somme des angles occupés par le motif éolien
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120° dans l'aire de 10 km

	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	115	Non atteint	116,5	0	Non atteint

Critère 2 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"
Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	105	Non atteint	105	0	Non atteint

Critère 3 : Répartition des espaces de respiration
Détermination du nombre d'angles de 60° (angle maximum de la vision humaine)
Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	1	Atteint	1	0	Atteint

Critère 4 : Indice de densité sur les horizons occupés
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angles d'horizon occupé
Seuil d'alerte : inférieur à 0,5 dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	0,34	Atteint	0,36	6,3	Atteint

Figure 106 : Tableau de saturation visuelle de Reboursin

Saturation visuelle de l'état projeté évaluée sur la carte

Critères	Reboursin	Observations
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	105	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	43,15	
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	148,15	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : atteint
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5km	16	
Indice de densité sur les horizons occupés Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B/[A+A'])	0,11	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : atteint
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne dans un rayon de 10km	105	Seuil d'alerte en-dessous de 160 à 180° : atteint

Figure 107 : Tableau de saturation visuelle de Reboursin selon la méthode DIREN

Parc éolien de Montplaisir

Parc éolien des Champs d'Amour



Parc éolien du Camélia

336



Photo 169 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la RD 922 au nord du village de Reboursin



Parc éolien de Dampierre-en-Graçay et Massay



Photo 169 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la RD 922 au nord du village de Reboursin

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Reboursin a démontré que les deux premiers critères ne sont pas atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seuls l'indice de répartition des espaces de respiration et l'indice de densité sur les horizons occupés sont atteints (à l'état initial comme à l'état projeté). Par ailleurs, le parc en projet n'augmente que légèrement l'indice de densité sur les horizons occupés.

Depuis la frange nord de Reboursin, les vues sont ouvertes mais arrêtées par un linéaire boisé à l'horizon. De nombreuses éoliennes s'inscrivent en arrière-plan de ces masses boisées. Le projet du Champ des Vignes est quant à lui masqué par la ripisylve dense du Pozon (tant en saison estivale qu'en saison hivernale). À l'entrée de Reboursin, le paysage quotidien des riverains n'est pas impacté par l'insertion du projet éolien du Champ des Vignes.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange nord de Reboursin, de manière à montrer l'environnement du village.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.



Parc éolien du Camélia

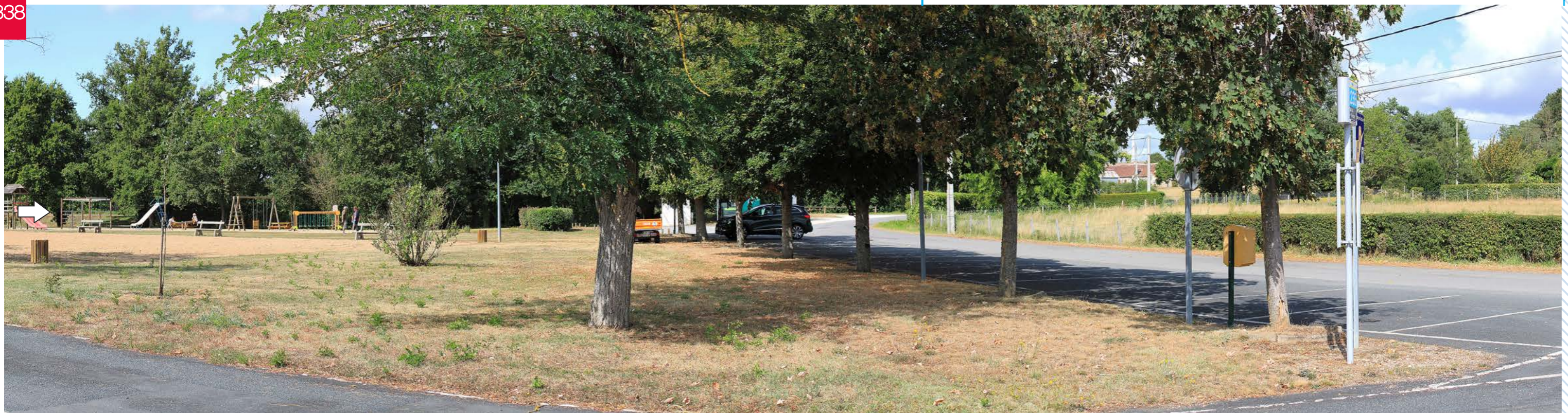


Photo 170 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le centre du village de Reboursin

Parc éolien des Champs d'Amour

Parc éolien de Menetreols Energie

Parc éolien de Jusselin

Parc éolien Le Champ des Vignes



Parc éolien du Camélia



Photo 170 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le centre du village de Reboursin

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Reboursin a démontré que les deux premiers critères ne sont pas atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seuls l'indice de répartition des espaces de respiration et l'indice de densité sur les horizons occupés sont atteints (à l'état initial comme à l'état projeté). Par ailleurs, le parc en projet n'augmente que légèrement l'indice de densité sur les horizons occupés.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé depuis le centre de Reboursin, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

Depuis le centre de Reboursin, les vues sont limitées par les constructions qui constituent la trame bâtie du village et la trame végétale. Le motif éolien est coutumier depuis ce point de vue. Cependant, l'insertion du parc n'est pas perceptible car ce dernier est masqué par une masse boisée. Le paysage quotidien des riverains de Reboursin n'est pas modifié après l'insertion du parc en projet.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.

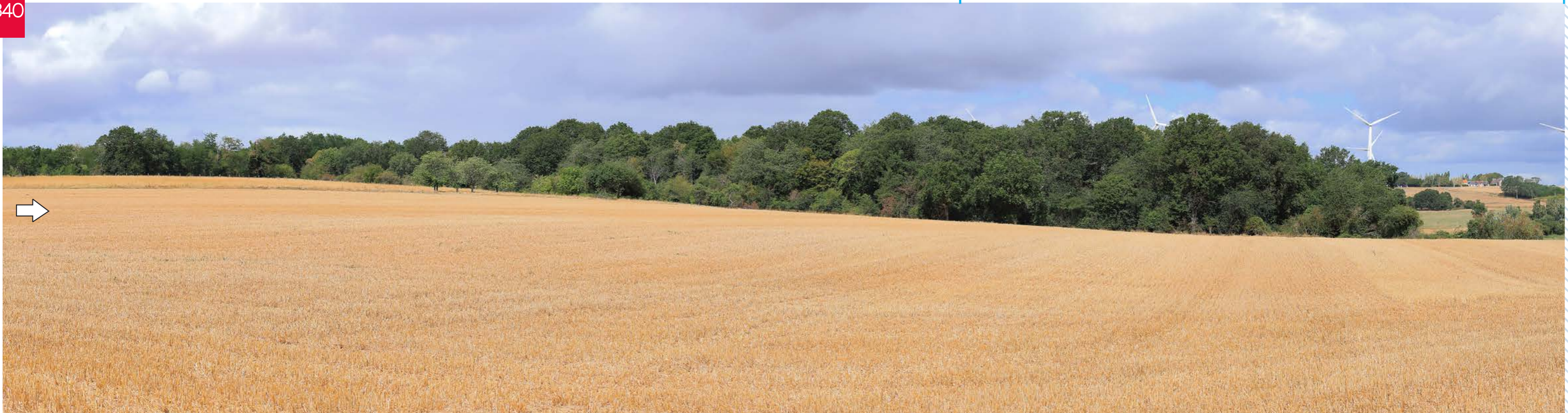


Photo 171 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le sud du village de Reboursin

Parc éolien de Ménétréols Energie

Parc éolien des Blé d'Or et le Mée

Parc éolien Le Champ des Vignes

Parc éolien de Jusselin



Parc éolien du Camélia



Photo 171 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis le sud du village de Reboursin

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Reboursin a démontré que les deux premiers critères ne sont pas atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seuls l'indice de répartition des espaces de respiration et l'indice de densité sur les horizons occupés sont atteints (à l'état initial comme à l'état projeté). Par ailleurs, le parc en projet n'augmente que légèrement l'indice de densité sur les horizons occupées.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange sud de Reboursin, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

Depuis la frange sud de Reboursin, les vues s'ouvrent sur un vaste parcellaire cultivé mais sont limitées par les masses végétales qui rythment l'horizon. Bien que ces masses végétales masquent une grande partie du paysage, le motif éolien est largement présent avec des machines de hauteurs apparentes importantes. L'insertion du projet du Champ des Vignes n'impacte pas le paysage observé depuis la RD 922 car masqué par le relief et la végétation.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.



Parc éolien du Camélia



Photo 172 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange ouest du village de Reboursin

Parc éolien des Champs d'Amour

Parc éolien de Menetreols Energie

Parc éolien de Jusselin

Parc éolien Le Champ des Vignes



Parc éolien du Camélia



Photo 172 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange ouest du village de Reboursin

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Reboursin a démontré que les deux premiers critères ne sont pas atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seuls l'indice de répartition des espaces de respiration et l'indice de densité sur les horizons occupés sont atteints (à l'état initial comme à l'état projeté). Par ailleurs, le parc en projet n'augmente que légèrement l'indice de densité sur les horizons occupés.

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange ouest de Reboursin, de manière à montrer l'environnement dans lequel s'inscrit le village.

Depuis la frange ouest de Reboursin, le relief ondule. La profondeur de champ est limitée et les perceptions arrêtées par des masses arborées importantes. Le projet est en grande partie masqué par la végétation, y compris en saison hivernale. C'est pourquoi, la fraction visible des éoliennes est très faible. L'insertion du projet impacte peu le paysage observé.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.

2.6. VILLE DE VATAN (3,6 KM DU PROJET)

Le village de Vatan se développe dans le vallon du Pozon, est traversé par de nombreuses RD (RD 960, RD 922, RD 920, RD 2) et est cerné à l'est par l'autoroute A 20. Au-delà de ce vallon, la ville est entourée de parcelles cultivées et de bois. Le territoire est déjà empreint du motif éolien. Le projet du Champ des Vignes s'inscrit au sud-ouest de la ville de Vatan.

À l'état initial comme à l'état projeté, les critères 1 et 3 ne sont pas atteints. Cependant, les critères d'angle de respiration maximum et de densité sur les horizons occupés sont atteints à l'état initial comme à l'état projeté.

La somme des angles occupés par le motif éolien augmente légèrement de l'état initial à l'état projeté (de 96,5 à 107,5). Par ailleurs, bien que le critère de l'indice d'espace de respiration soit atteint à l'état initial, l'introduction du parc du Champ des Vignes ne modifie pas cet indice. De plus, la répartition des espaces de respiration est préservée après introduction du parc du Champ des Vignes.

L'indice de densité sur les horizons occupés évolue peu, l'insertion du projet renforce le motif éolien.

D'après cette première analyse théorique, l'insertion du parc du Champ des Vignes n'augmente que légèrement l'effet d'encerclement ou de saturation visuelle depuis la ville de Vatan.



Figure 108 : Environnement paysager du village de Vatan 1/2

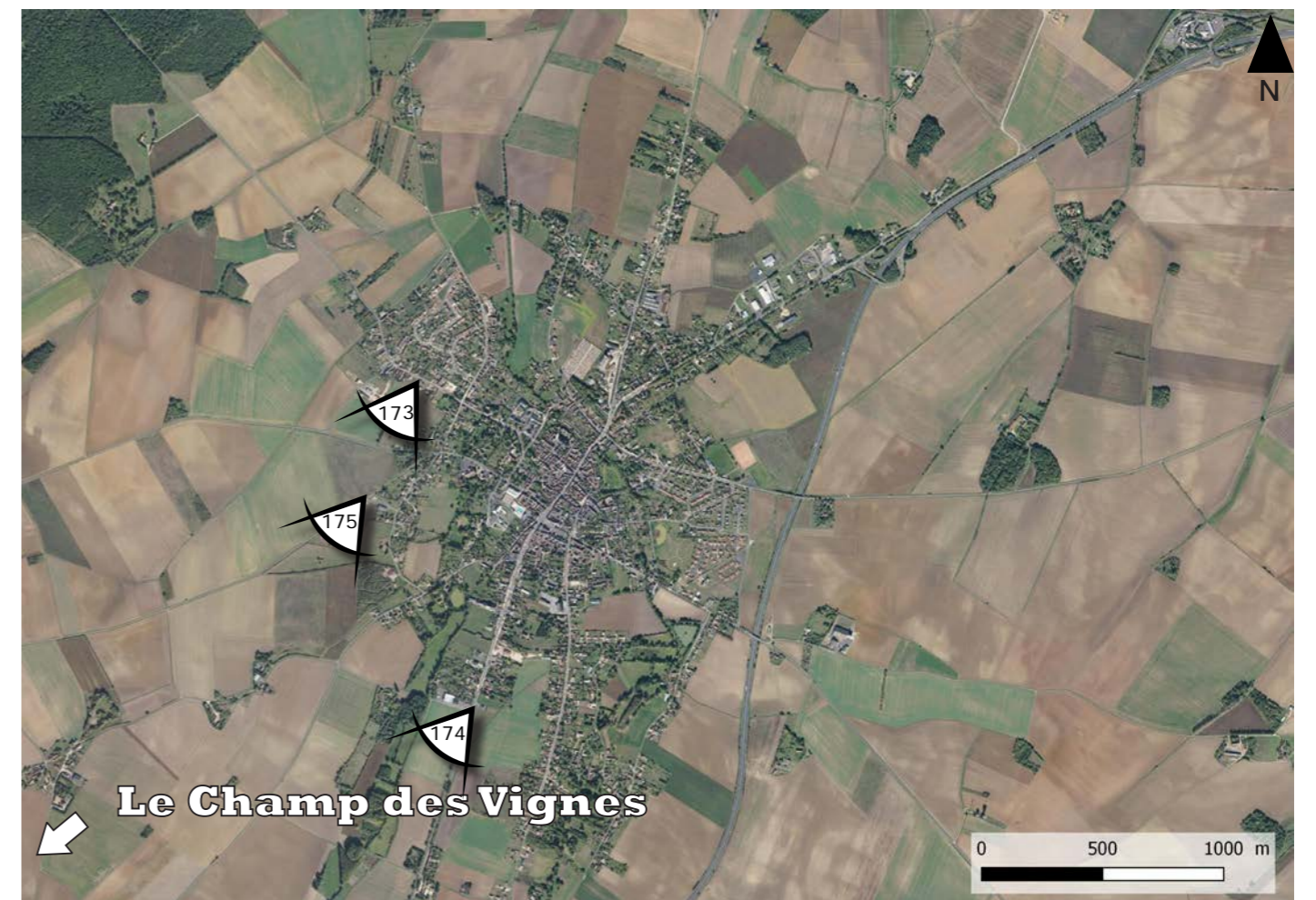


Figure 109 : Environnement paysager du village de Vatan 2/2

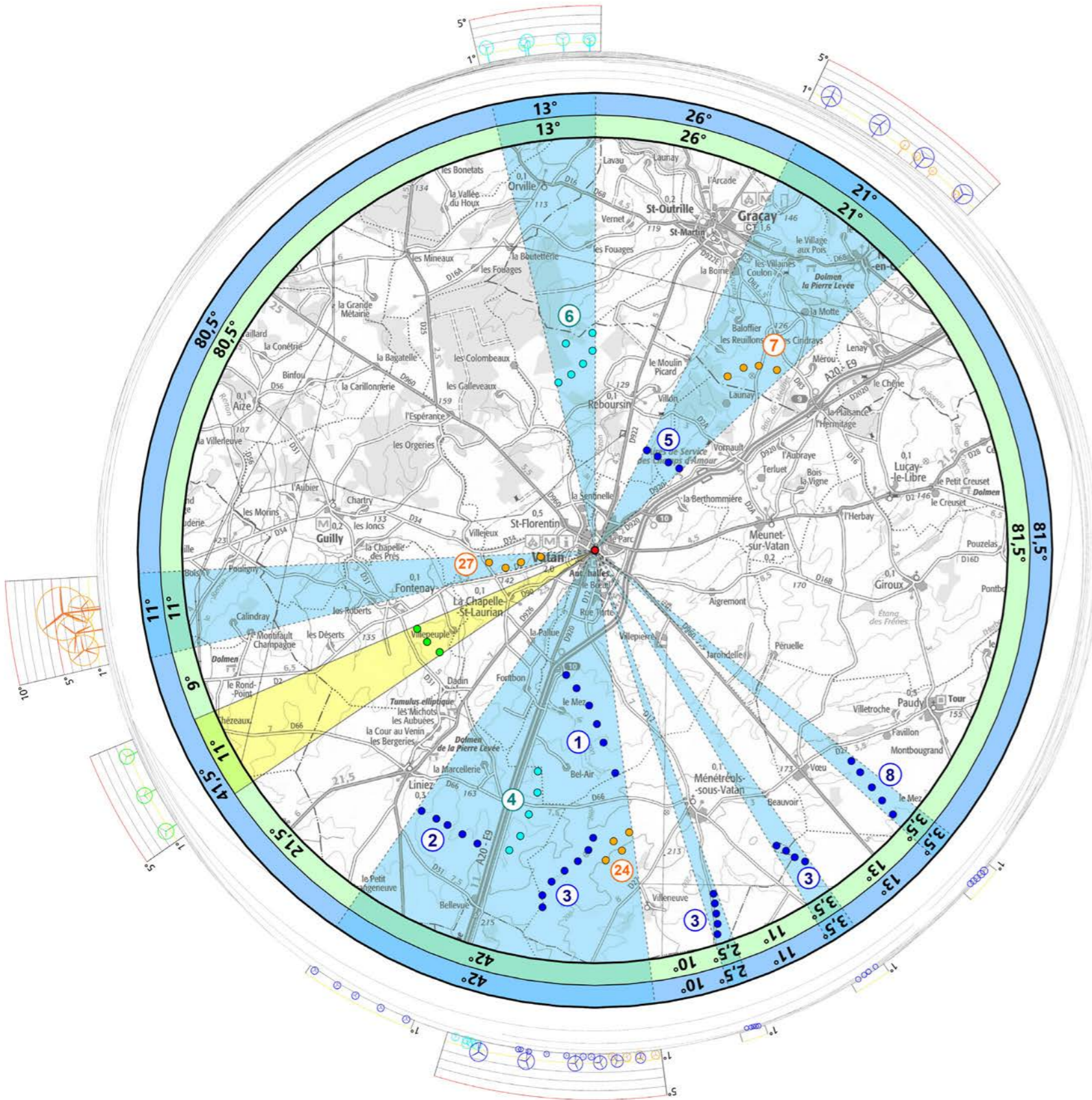


Figure 110 : Schéma de saturation visuelle du village de Vatan



Evaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Vatan

Critère 1 : Prégnance visuelle du motif éolien

Somme des angles occupés par le motif éolien

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120° dans l'aire de 10 km

	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	96,5	Non atteint	107,5	3	Non atteint

Critère 2 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration

Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

	Etat initial (en °)	Seuil d'alerte	Etat projeté (en °)	Evolution (%)	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	81,5	Atteint	81,5	0	Atteint

Critère 3 : Répartition des espaces de respiration

Détermination du nombre d'angles de 60° (angle maximum de la vision humaine)

Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	2	Non atteint	2	0	Non atteint

Critère 4 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angles d'horizon occupé

Seuil d'alerte : inférieur à 0,5 dans l'aire de 10 km

	Etat initial	Seuil d'alerte	Etat projeté	Evolution	Seuil d'alerte
Aire de 10 km	0,61	Atteint	0,58	-5,7	Atteint

Figure 111 : Tableau de saturation visuelle de Vatan

Saturation visuelle de l'état projeté évaluée sur la carte

Critères	Vatan	Observations
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	78	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	75,5	
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	153,5	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : atteint
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5km	20	
Indice de densité sur les horizons occupés Ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizons (B/[A+A'])	0,13	Seuil d'alerte au-dessus de 0,10 : atteint
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne dans un rayon de 10km	81,5	Seuil d'alerte en-dessous de 160 à 180° : atteint

Figure 112 : Tableau de saturation visuelle de Vatan selon la méthode DIREN



346



Photo 173 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange nord-ouest du village de Vatan



Photo 173 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la frange nord-ouest du village de Vatan

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Vatan a démontré que les critères 1 et 3 ne sont pas atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seuls les critères d'angle de respiration maximum et de densité sur les horizons occupés sont atteints (à l'état initial comme à l'état projeté).

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange nord-ouest de Vatan, de manière à montrer l'environnement de la ville.

Depuis la frange nord-ouest de Vatan, les perceptions lointaines sont limitées par la trame bâtie et végétale de la ville. Toutefois, quelques fenêtres visuelles donnent à voir les parcelles cultivées qui cernent la ville. Depuis ces ouvertures, le parc en projet de Jusselin est visible avec une prégnance visuelle importante et le parc en projet est visible dans sa totalité en arrière-plan avec une prégnance moindre. Les machines du Champ des Vignes demeurent à l'échelle du paysage et possèdent des interdistances régulières. L'insertion du parc éolien en projet modifie sensiblement le paysage quotidien des riverains de ce secteur habité.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.



Photo 174 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud du village de Vatan



Photo 174 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud du village de Vatan

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Vatan a démontré que les critères 1 et 3 ne sont pas atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seuls les critères d'angle de respiration maximum et de densité sur les horizons occupés sont atteints (à l'état initial comme à l'état projeté).

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la frange sud de Vatan, de manière à montrer l'environnement de la ville.

Depuis la frange sud de Vatan, les vues s'ouvrent peu à peu sur de vastes parcelles agricoles. Le projet s'insère dans la continuité des masses boisées qui longent la RD 920. Les machines du projet sont à l'échelle du paysage (hauteur apparente similaire aux boisements). Bien qu'elles soient nettement visibles, le mouvement des rotors ne constitue pas de point d'appel visuel, car le parc s'insère de façon latérale à la route et non pas dans l'axe. Par ailleurs, plusieurs éoliennes sont déjà visibles depuis ce point de vue et la modification du paysage traversé est très faible.

Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.



Photo 175 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud-ouest du village de Vatan

Parc éolien des Blés d'Or et de le Mée

Parc éolien de Liniez II

Parc éolien des Pièces de Vignes

Parc éolien Le Champ des Vignes

Parc éolien de Jusselin



Parc éolien du Camélia

Parc éolien de Paudy

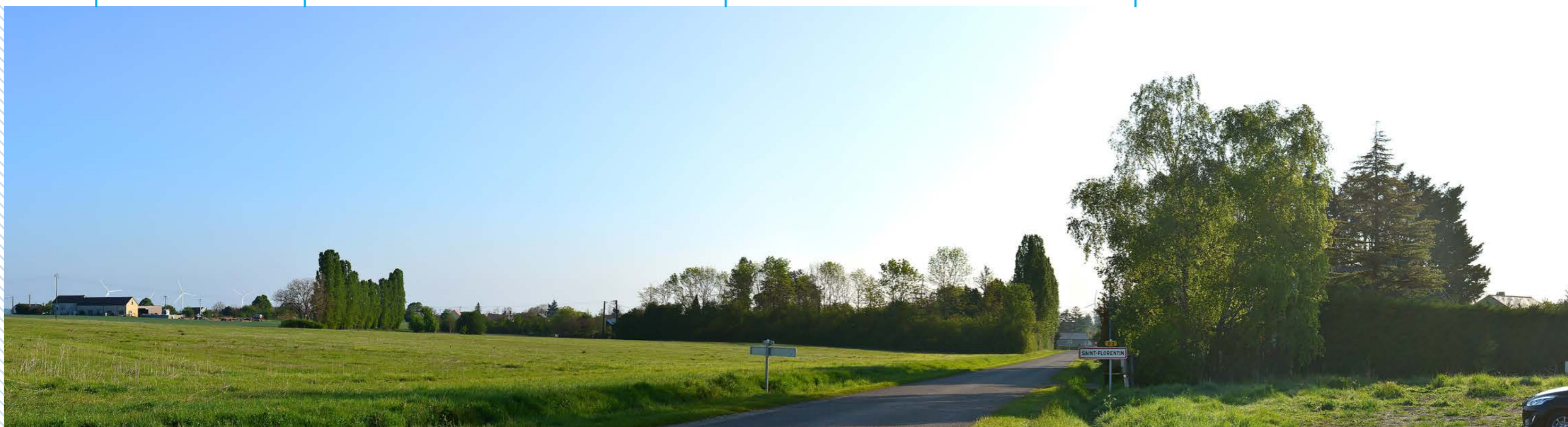


Photo 175 : Photomontage à 360° de l'insertion du projet du Champ des Vignes depuis la sortie sud-ouest du village de Vatan

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Vatan a démontré que les critères 1 et 3 ne sont pas atteints à l'état initial comme à l'état projeté. Seuls les critères d'angle de respiration maximum et de densité sur les horizons occupés sont atteints (à l'état initial comme à l'état projeté).

Afin de vérifier la saturation théorique du bourg, un photomontage a été réalisé sur la sortie sud-ouest de Vatan, de manière à montrer l'environnement de la ville.

Depuis la sortie sud-ouest de Vatan, les vues s'ouvrent peu à peu sur un vaste parcellaire agricole. Le projet s'insère dans l'axe de la RD 2, dans la continuité visuelle du PE de Jusselin. L'insertion du parc du champ des vignes renforce la présence du motif éolien. Cependant, la proximité du parc en instruction, depuis ce point de vue, atténue/ réduit l'impact du parc en projet. La modification du paysage traversé demeure très importante. Ainsi, le photomontage permet de nuancer l'analyse théorique réalisée à partir du schéma de saturation visuelle.

3 . C O N C L U S I O N

L'étude de la saturation visuelle du projet du Champ des Vignes s'appuie sur un ensemble de quatre critères (prégnance visuelle du motif éolien, angle de respiration maximum, répartition des espaces de respiration et indice de densité sur les horizons occupés) ainsi que sur la méthode de la DIREN et ses trois critères (occupation de l'horizon, densité sur les horizons occupés, espace de respiration). Elle est réalisée depuis six secteurs habités dont la sensibilité a été identifiée comme relativement modérée au regard des phénomènes de saturation et d'encerclement de l'éolien dans le paysage quotidien. Il s'agit :

- > 1 - Bouges le-Chateau (5,8 km du projet),
- > 2 - Fontenay (800 m du projet),
- > 3 - Liniez (2,7 km du projet),
- > 4 - Ménétréols-sous-Vatan (7 km du projet),
- > 5 - Reboursin (7,6 km du projet),
- > 6 - Vatan (3,6 km du projet).

Sur les schémas de saturation réalisés, globalement, plusieurs seuils sont atteints pour les bourgs de Liniez, Ménétréols-sous-Vatan, Reboursin et Vatan. Seuls les bourgs de Bouges-le-Château et Fontenay ne présentent aucun seuil d'alerte atteint. De plus, pour 4 bourgs sur 6, le seuil du critère d'indice de densité sur les horizons occupés est atteint.

Cependant, les critères de saturation visuelle évoluent peu entre l'état initial et l'état projeté. De plus, les seuils d'alerte atteints à l'état projeté le sont aussi à l'état initial. D'autre part, l'augmentation de l'indice de densité sur les horizons occupés permet de préserver des espaces de respiration entre les parcs.

Par ailleurs, l'analyse des photomontages permet de nuancer l'analyse théorique de la saturation visuelle. En effet, les photomontages réalisés permettent de mettre en évidence une implantation d'éoliennes qui préserve les espaces de respiration sans effet encerclement ou de saturation visuelle sur les lieux de vie.

Titre	Critères (atteint / non atteint)			
	1 - Prégnance visuelle du motif éolien	2 - Angle de respiration maximum	3 - Répartition des espaces de respiration	4 - Indice de densité sur les horizons occupés
Depuis Bouges-le-Château	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis Fontenay	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis Liniez	Atteint	Non atteint	Non atteint	Atteint
Depuis Ménétréols-sous-Vatan	Atteint	Atteint	Non atteint	Atteint
Depuis Reboursin	Non atteint	Non atteint	Atteint	Atteint
Depuis Vatan	Non atteint	Atteint	Non atteint	Atteint

Figure 113 : Tableau récapitulatif des critères de saturation pour l'ensemble des 6 points étudiés après ajout du projet Champ des Vignes

Titre	Critères (atteint / non atteint)		
	1 - Indice d'occupation des horizons A + A'	2 - Indice de densité sur les horizons occupés	3 - Espace de respiration maximum
Depuis Bouges-le-Château	Non atteint	Non atteint	Atteint
Depuis Fontenay	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Depuis Liniez	Atteint	Atteint	Non atteint
Depuis Ménétréols-sous-Vatan	Atteint	Atteint	Atteint
Depuis Reboursin	Atteint	Atteint	Atteint
Depuis Vatan	Atteint	Atteint	Atteint

Figure 114 : Tableau récapitulatif des critères de saturation pour l'ensemble des 6 points étudiés après ajout du projet Champ des Vignes selon la méthode DIREN

I . POSTES DE LIVRAISON

Un seul poste de livraison est prévu pour le projet Champ des Vignes. Il s'agit d'un module de 6,3 m de long par 2,5 m de large et de 2,5 m de hauteur.

Le poste de livraison aura une finition couleur vert foncé.

Il est implanté le long de la RD 31, qui relie le bourg de Fontenay au hameau Dadin, le long d'une parcelle cultivée et à proximité de l'éolienne E1.

Le poste ne sera pas perceptible depuis les habitations alentours puisque le hameau le plus proche, à savoir celui de Breuillebaut, est situé à plus de 600 m au sud-ouest du poste.

En revanche, il sera visible depuis la route. Toutefois, sa visibilité sera en lien avec celle des éoliennes proches, sans impact supplémentaire sur l'appréciation du paysage traversé.



Figure 115 : Localisation du point de vue utilisé pour le photomontage du poste de livraison



Figure 117 : Vue depuis le nord-ouest au niveau de la RD 31 en direction du projet (PHM1)



Figure 116 : Simulation d'intégration du poste de livraison, vue depuis le nord-ouest au niveau de la RD 31 (PHM1)

Le projet du Champ des Vignes prévoit une implantation hors-sol des éoliennes. Ainsi, afin de masquer les fondations des pylônes, un talus sera aménagé au pied de chaque éolienne.



Figure 119 : Vue depuis le nord-est au niveau du chemin agricole reliant la RD31 au hameau de Villepeuple (PHM2)



Figure 118 : Simulation d'intégration du projet, vue depuis le nord-est au niveau du chemin agricole reliant la RD31 au hameau de Villepeuple (PHM2)

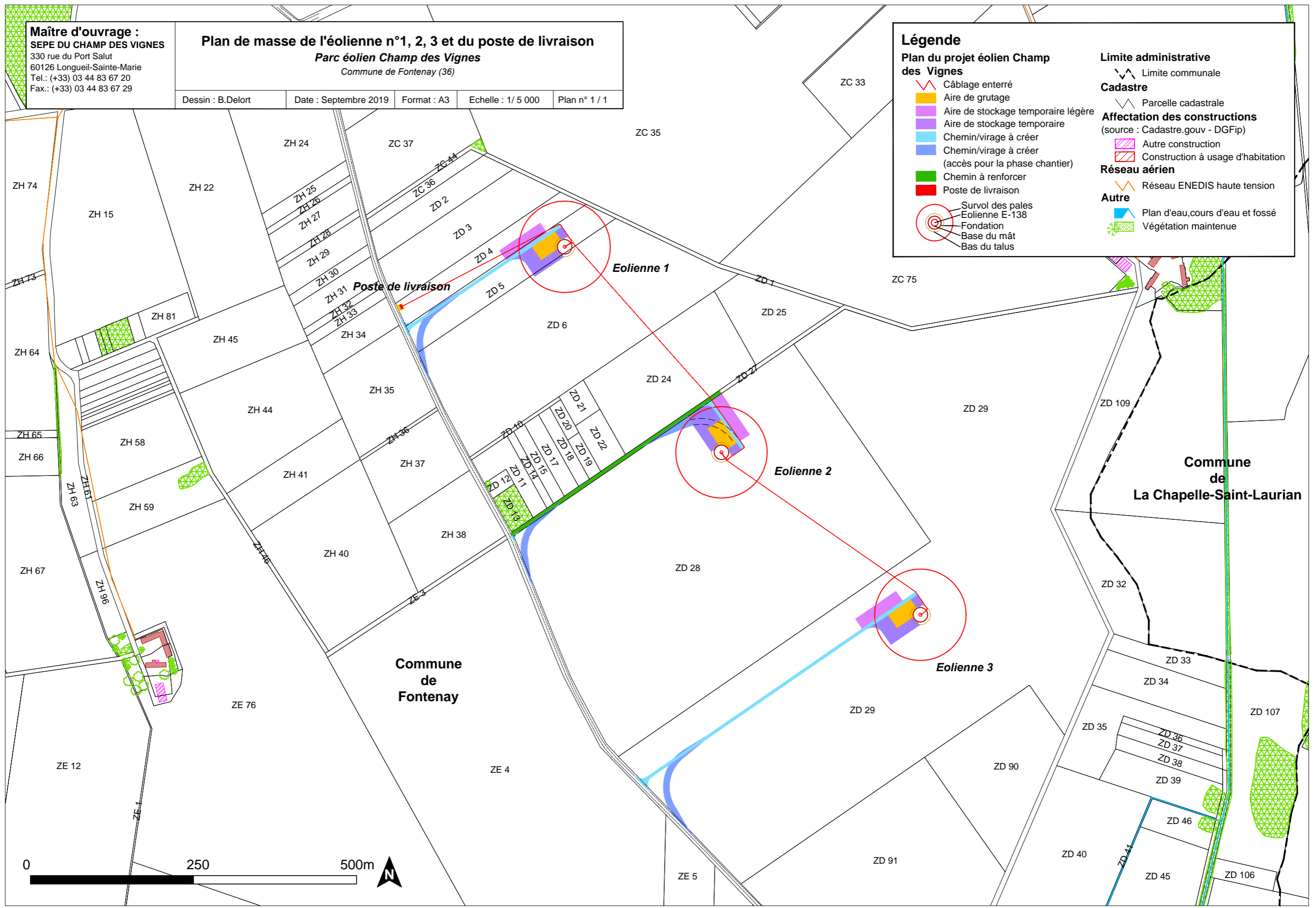


Figure 120 : Plan masse du projet avec localisation du poste de livraison

J . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET

■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des projets éoliens. Les paysages de la Champagne Berrichonne sont propices à l'accueil de parcs éoliens en raison de l'importante profondeur des perceptions et de l'absence - relative - de motifs verticaux.

Par ailleurs, ce site se trouve à l'intérieur des zones favorables au développement éolien identifiées dans le SRE de la région Centre et plus précisément dans la zone à potentiel de développement éolien la plus importante du département (400 MW).

Le site présente également l'avantage de s'inscrire dans la continuité de parcs éoliens existants. En effet, le motif éolien est coutumier des perceptions ce qui diminue les risques de modification de l'appréciation du paysage perçu par l'introduction de nouveaux éléments. Ce site permet également de poursuivre le développement éolien de manière raisonnée et structurée sous forme de pôle de densification.

■ MESURE M2 : CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

La prise en compte de l'existant est un élément déterminant pour définir un projet qualitatif. Le travail de recherche des variantes du projet du Champ des Vignes a visé à :

- > conserver une implantation géométrique des éoliennes avec des interdistances régulières
- > optimiser le recul vis-à-vis des hameaux proches et la lisibilité du projet depuis ces derniers
- > optimiser le recul vis-à-vis des routes départementales
- > respecter le faisceau SGAMI présent au nord-ouest et au sud-est
- > proposer une orientation qui s'appuie sur des lignes de forces existantes, à savoir ici le parc éolien existant des Blés d'Or et la RD 31
- > favoriser une implantation lisible et équilibrée pour éviter les points d'appels visuels perturbateurs

L'implantation du projet au sein d'un pôle éolien et dans le respect des lignes de forces diminue sensiblement l'impact du projet en s'inscrivant lisiblement dans le paysage.

Parmi les mesures de réduction et d'évitement prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec 3 machines au lieu de 4 (voir l'étude des variantes) participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien, à son occupation sur l'horizon et limite les risques de chevauchements visuels multiples. Tout cela concourt à atténuer la prégnance visuelle du projet avec des points d'appels visuels perturbateurs.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 63 photomontages, représentatifs des sensibilités du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts du projet final, dans des conditions de représentation similaires à celle du champ de vision humain.

2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un paysage empreint du motif éolien mais soulignent également la présence de vastes espaces de respiration, notamment dès lors que l'on regarde vers le nord-ouest.

L'analyse des photomontages (31 photomontages pour les effets cumulés) et des schémas de saturation visuelle (21 photomontages à 360° pour 6 schémas de saturation) ont également permis de noter que l'impact du parc éolien restera mesuré sur cet aspect.

En effet, le choix du site d'implantation (**mesure M1**), dans un territoire déjà empreint de l'éolien, limite les situations de modification significative du paysage. Ainsi, les photomontages réalisés montrent que le projet éolien s'inscrit majoritairement lisiblement dans le paysage de la Champagne Berrichonne bien que quelques superpositions de rotors soient possibles selon l'angle d'observation.

Le choix d'une implantation régulière (**mesure M2**) permet de réduire l'impact visuel lié aux intervisibilités et au risque de chevauchements visuels entre les éoliennes des différents parcs. Par ailleurs, le modèle d'éolienne retenu présente une hauteur bout de pale cohérente avec celle des parcs alentours accordés ou en projet et un rapport d'échelle cohérent avec les composantes paysagères.

Ainsi, on peut considérer que ces dispositions prises en amont ont déjà permis de limiter significativement l'impact du projet. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Les mesures prises (**mesures M1 et M2**) pour concevoir un projet dans un secteur où le vocabulaire éolien est présent, où les composantes paysagères sont compatibles avec les dimensions de l'éolien et qui s'appuie sur les lignes de force existantes (RD 31 et parc éolien des Blés d'Or) ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet.

De plus, la topographie du territoire d'étude permet peu de situation en belvédère, les perceptions sont principalement ouvertes, ponctuellement limitées par le couvert végétal.

Malgré un renforcement - mesuré - de l'anthropisation du territoire, les photomontages réalisés soulignent la lisibilité de l'implantation (alignement régulier à front unique) qui permet une mise en scène paysagère lisible et intelligible depuis de nombreux points de vue.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact très faible à modéré pour les nombreux axes de déplacement. Les séquences les plus impactées (tout en restant avec un impact évalué comme modéré) se situent à proximité du projet, comme depuis la RD 31 et la RD 926.

Les plantations le long des voies constitueraient un moyen de masquer le projet éolien depuis de nombreuses séquences routières de l'aire d'étude. Néanmoins, les caractéristiques fondamentales du paysage étudié font état de vues principalement ouvertes sur les cultures (Champagne berrichonne).

Supprimer, ou diminuer, ces ouvertures visuelles amèneraient à modifier profondément le paysage, constituant alors un impact potentiellement supérieur à celui induit par le projet éolien. La principale mesure à mettre en œuvre est la lisibilité du parc (**mesures M1 et M2**), ce qui a été fait lors de l'élaboration des variantes et qui a donc permis de réduire significativement l'impact du projet.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit, sans impliquer une augmentation du niveau d'impact sur d'autres aspects.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU INTERVISIBILITÉ AVEC UN SITE

L'analyse dans l'état initial a permis d'identifier des sensibilités pour différents Monuments Historiques ou sites protégés au sein du périmètre d'étude, toutes aires confondues.

Les photomontages réalisés (26 photomontages sur le patrimoine) confirment que l'impact paysager du parc éolien potentiel restera majoritairement nul, très faible, ou faible. Toutefois, des impacts notables (évalué de modéré à fort) ont été relevés dans l'aire immédiate pour l'église Saint-Laurian de Vatan, la chapelle seigneuriale de la Dixme et le dolmen dit «La Pierre Levée» de Fontenay. Des impacts ont également été identifiés sur du patrimoine vernaculaire non protégé, à savoir avec l'église Saint-Etienne de Fontenay et le château de la Dixme (ou Dixme) de Fontenay (impacts respectivement évalués comme très fort et fort).

La principale mesure à mettre en œuvre est la lisibilité du parc (**mesures M1 et M2**), ce qui a été fait lors de l'élaboration des variantes et qui a donc permis de réduire significativement l'impact du projet.

Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la visibilité ou à la covisibilité avec un monument historique ou avec un site protégé a été évité au maximum.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

En général, dans ces paysages, des jardins plantés et des haies entourent les habitations et les villages, créant un masque visuel entre les maisons et les éoliennes. Localement, quelques boisements éparses viennent occulter les perceptions visuelles en direction du projet.

Les mesures concernant la géométrie de l'implantation (**mesure M2**) ont permis de réduire significativement l'impact paysager du projet éolien depuis l'habitat.

Toutefois, l'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoignent d'une modification significative du paysage quotidien depuis les bourgs et hameaux proches (Fontenay, hameau de Breuillebault, hameau de Villepeuple, hameau de Généfray, hameaux Dadin...) par l'introduction du motif éolien. Cela se traduit par un étalement du motif sur l'horizon et/ou la création de nouveaux points d'appels visuels, ou d'effets de miniaturisation des composantes paysagères.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie.

C'est pourquoi, une mesure d'amélioration du cadre de vie des habitants (**mesure M3**) a été prévue. Il s'agit d'une enveloppe de 5 000 euros réservée par le porteur de projet pour des actions d'embellissement des espaces publics de la commune de Fontenay. Ces mesures seront validées avec le conseil municipal une fois que les éoliennes seront construites.

Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la modification du paysage quotidien a été évité et réduit au maximum. Des mesures ont été proposées pour accompagner l'acceptation du parc. On peut ainsi considérer que l'impact résiduel est celui inhérent à la création d'un parc éolien.

Coût estimé de la mesure :
5 000 euros^{HT}
 (conception, réalisation et installation)

■ MESURE M3 : EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE DES HABITANTS



Merisier



Églantier commun



Lilas



Genêt commun



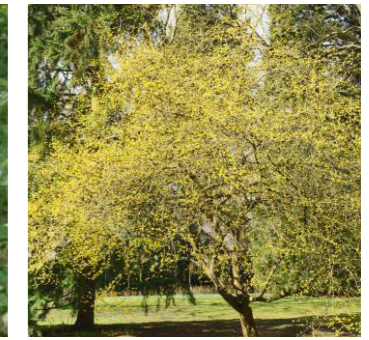
Sureau noir



Noisetier commun



Viorne obier



Cornouiller mâle



Chêne pubescent



Érable champêtre



Charme commun



Frêne commun



Fusain d'Europe



Bourdaïne



Groseillier à fleurs



Charme



Troène commun



Prunellier



Cornouiller sanguin



Néflier commun

Figure 121 : Exemple de palette végétale pour la création d'espaces plantés

■ MESURE M4 : PLANTATION DE HAIES À DESTINATION DES RIVERAINS PROCHES

Afin de répondre aux demandes de riverains qui seraient susceptibles de considérer la vue des éoliennes comme une gêne, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre une démarche visant à proposer des plantations paysagères d'accompagnement après construction du parc éolien de Champ des Vignes.

Dans un délai d'un an après la construction du parc éolien et dans une démarche de volontariat, les riverains concernés devront s'adresser à la mairie, qui jouera le rôle de relais et transmettra les demandes à la société d'exploitation du parc éolien du Champ des Vignes.

La pertinence de chaque plantation devra être vérifiée par un paysagiste par rapport au contexte (direction du projet, rôle visuel joué par la haie projetée, etc.). Des essences locales typiques des haies bocagères seront utilisées.

La société d'exploitation du parc éolien du Champ des Vignes prendra ensuite en charge les travaux de plantation. L'entretien sera assuré ensuite par les riverains.

Le budget prévisionnel pour cette mesure paysagère d'accompagnement est de 13 220 €. Il s'agit d'une enveloppe globale spécifiquement allouée à cette mesure, dont le montant ne pourra pas excéder la somme mentionnée ci-avant. Ce budget représente près de 660 ml de haies à planter pour un coût estimatif d'environ 20 € par mètre linéaire.

Budget prévisionnel de la mesure :
13 220 euros^{H.T}
 (conception, réalisation et installation)

3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF

NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	Mesure d'évitement (E), de réduction (R) ou de compensation (C) de l'impact et mesure d'accompagnement (A)	
	Nature de la mesure	Coût estimatif (en €)
INTER-VISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
COVISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU INTERVISIBILITÉ AVEC UN SITE	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) A : embellissement des espaces publics de la commune de Fontenay (M3) A : Plantation de haies à destination des riverains proches (M4)	18 220 €
Total		18 220 €

Figure 122 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien

NB: > Tous les aménagements proposés seront réalisés sous réserve de l'accord des propriétaires concernés (particuliers ou conseil municipal).

